

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-229

Construction, aménagement, entretien et gestion
d'équipements culturels et sportifs d'intérêt
communautaire

Travaux de réfection de la piste du mini Racing
club Villerest 42 sur la commune de Villerest

Avenant n°1

Marché attribué à la société
SAS THINON ET FILS

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	12 JUL. 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article R2194-8 du code de la commande publique relatif aux modifications de faible montant dans les marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les avenants aux marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, quels que soient le montant, l'objet, la nature ou le mode de passation du marché initial ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que par décision du Président en date du 10 mai 2023, un marché public a été conclu en vue de réaliser des travaux de réfection de la piste du Mini Racing Club de Villerest, avec la société SAS THINON ET FILS pour un montant à prix unitaires de 53 963,50 € HT ;

Considérant que suite aux travaux de préparation de la plate-forme, il est apparu nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires à ceux prévus initialement dans le marché ;

Considérant que ces travaux supplémentaires entraînent une augmentation du coût des travaux de 53 963,50 € HT à 61 303,50 € HT ;

Considérant que cette modification doit être intégrée au marché par voie d'avenant ;

DECIDE

- D'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux de réfection de la piste du mini Racing club Villerest 42 sur la commune de Villerest, passé avec la société SAS THINON ET FILS ;

- De préciser que la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires entraîne un surcoût de 7 340,00 € HT, soit une augmentation de 13,60 % du montant initial du marché qui est porté à 61 303,50 € HT.

*Par délégation du Conseil communautaire,
pour le Président et par subdélégation,*

Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux Finances et aux Achats
publics

